

## REGLEMENT 2010 de La Course du Souffle

### Article 1 :

La Virade de l'Espoir de Paris organise le dimanche 26 septembre 2010, sous l'appellation « la course du souffle » une course pédestre de 10km chronométrée et sous l'appellation « la course des jeunes » une course pédestre non chronométrée de 1.5 km

Ces deux évènements participent à la lutte contre la mucoviscidose. Tous les bénéfices seront reversés à l'Association Vaincre la Mucoviscidose reconnue d'utilité publique.

### Article 2 : Catégories

\* La Course du Souffle : elle est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés nés en 1995 et avant. Le départ sera donné à 9H30 précises - lieu du départ : Jardin d'Acclimatation. Accès par l'entrée du Jardin d'Acclimatation, Carrefour des Sablons , Paris 16<sup>ème</sup> .

\* La Course des Jeunes : départ à 9H40 pour les 8 - 14 ans du Jardin de l'Acclimatation . Accès par l'entrée du Jardin d'Acclimatation, Carrefour des Sablons , Paris 16<sup>ème</sup> .

### Article 3 : Assurances

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la Cie d'assurances AXA. Les licenciés FFA bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### Article 4 : Organisation

La sécurité sur le parcours est assurée par des signaleurs et des commissaires de course ainsi que par la présence de la protection civile. Les coureurs s'engagent à respecter le code de la route et les balisages mis en œuvre pour leur sécurité. Des points de ravitaillement seront disposés au 5eme km et à l'arrivée. Pour le respect de l'environnement et des lieux traversés, des poubelles seront à disposition pour les déchets. Tout coureur contrevenant à cette règle sera disqualifié. Il n'est pas admis sur les parcours d'accompagnateurs en VTT ou autres véhicules à moteur.

Le chronométrage est assuré par De Temps en Temps Chronométrage et impose le port de la puce fournie par l'organisation et devant impérativement être redonnée par chaque coureur à l'arrivée ( la perte ou

la non remise de la puce à l'arrivée sera facturée 10€ au coureur )

### Article 5 : Inscription

- **Inscription par courrier jusqu'au 21 Septembre 2010** à Vaincre La Mucoviscidose - Course du souffle - 181, rue de Tolbiac 75013 PARIS ( le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site Internet de la course : [www.sport-up.fr/lacoursedusouffle](http://www.sport-up.fr/lacoursedusouffle) )
  - **Inscription sur les sites Internet [www.sport-up.fr/lacoursedusouffle](http://www.sport-up.fr/lacoursedusouffle) ou [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com)**
  - **Inscription directement sur place possible le Samedi 25 Septembre au Jardin d'Acclimatation** . Accès par l'entrée du Jardin d'Acclimatation, Carrefour des Sablons , Paris 16<sup>ème</sup> .
  - Prix d'inscription de 15 Euros pour la Course du Souffle et de 10€ pour la Course des Jeunes
- Toute personne a, en plus, la possibilité de verser un montant supérieur si elle souhaite faire un don complémentaire à l'inscription. Les droits d'inscription ainsi que les dons complémentaires seront entièrement reversés à l'association Vaincre la Mucoviscidose.
- Les chèques sont à libeller à l'ordre de Vaincre la Mucoviscidose.
  - Concernant les dons complémentaires ( = en plus de l'inscription ) : étant donné que Vaincre la Mucoviscidose est une association reconnue d'utilité publique , les dons ouvrent droit à une réduction d'impôts égale à 66% du don . Ainsi , pour un chèque de 25€ , correspondant à l'inscription de 15€ + un don complémentaire de 10€ , la réduction d'impôt sera de 6.6€ et le coût réel du don sera de 3.4€ pour un adulte payant des impôts .

### Article 6 : Certificat médical et Licence

Pour participer à la course, la fourniture d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition daté de moins de un an à la date de la course ou d'une licence de la Fédération Française d'Athlétisme en cours de validité est obligatoire (loi N°99-223 du 23/03/1999).?Tout personne se présentant sans au moins un de ces 2 documents en cours de validité ne pourra participer à la course.

## [Article 7 : Remise des dossards](#)

Les dossards seront à retirer au **Jardin d'Acclimatation** , accès par l'entrée du Jardin d'Acclimatation, Carrefour des Sablons , Paris 16<sup>ème</sup> .

**Dates et horaires de retrait des dossards** : le Samedi 25 Septembre 2010 de 11H à 18H et le dimanche 26 Septembre 2010 de 7H30 à 9H.

Aucun dossard ne sera remis sans la fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition daté de moins d'un an à la date de la course ou d'une licence sportive (FFA) en cours de validité est obligatoire (loi N°99-223 du 23/03/1999).

## [Article 8 : Engagement](#)

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

## [Article 9 : Balisage et Kilométrage](#)

Le balisage sera réalisé par de la rubalise. Tous les passages de kms seront visibles sur le parcours des 10 kms.

## [Article 10 : Classements et Récompenses](#)

Les 3 premiers arrivants Homme et les 3 premiers arrivants Femme se verront remettre une coupe La Course du Souffle . Néanmoins , chaque inscrit au départ se verra offrir un tee shirt technique offert par la Boutique Marathon

La course des jeunes ne sera pas chronométrée

Le classement pourra être consulté sur le site Internet : [www.sport-up.fr/lacoursedusouffle](http://www.sport-up.fr/lacoursedusouffle) ou sur [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com) .

## [Article 11 : Responsabilité](#)

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une

préparation insuffisante, en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de l'épreuve.

### [Article 12 : Droit d'image](#)

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la course du Souffle ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à La Course du Souffle , sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### [Article 13 : Acceptation du règlement](#)

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du-dit règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ. Le dossard devra être placé sur la poitrine et être entièrement lisible lors de l'épreuve.

### [Article 14 : CNIL](#)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresse et courriel.

Vos coordonnées pourront être cédées aux partenaires de l'épreuve. Si vous ne le souhaitez pas, il vous appartient de nous écrire à l'adresse mail suivante : \_\_\_\_\_